



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Telematique

Question écrite n° 5199

Texte de la question

M. Jacques Godfrain demande a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur si les etudes sur d'eventuels acces restreints a la carte pour des services Teletel et Auditel sont en cours, et dans quel delai un rapport pourrait etre disponible.

Texte de la réponse

Differentes solutions techniques sont en effet etudiees dans le but de mettre a disposition des usagers de la telematique un systeme de selection d'accès aux services telematiques ecrits et vocaux. France Telecom a ainsi formule plusieurs propositions au ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur. Une solution intermediaire consiste en la mise en place d'un serveur videotex qui permettrait a l'abonne d'operer une selection des services telematiques souhaitees. Cette solution ne peut toutefois s'appliquer qu'a la telematique ecrite. Une autre solution envisageable dans le cadre d'un prochain palier logiciel des commutateurs du reseau consiste a offrir aux abonnees la mise en service restreint de leur ligne d'abonne, a partir du poste telephonique. Cette solution, qui concerne la telematique ecrite et vocale, pourra etre mise en oeuvre a partir de la fin de 1996. En outre, France Telecom commercialisera en decembre prochain un verrou pour Minitel, c'est-a-dire un equipement permettant de verrouiller la prise male du cordon d'alimentation electrique de l'appareil. Une demande d'avis a ete formulee aupres du conseil superieur de la telematique, place sous l'autorite du ministre charge des telecommunications, concernant les solutions proposees par France Telecom. La decision finale sera prise, conformement au calendrier arrete anterieurement, avant la fin de l'annee.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5199

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2610

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4062